Mineurs étrangers isolés : typologie des jeunes

par Alexandre le Clève*

Afin de bien comprendre le phénomène migratoire d'enfants ou de jeunes en danger il faut le resituer dans le contexte plus large de la migration des adultes. Pour les pays de l'est comme la Roumanie, la migration s'est considérablement accélérée à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement du régime, au début des années 90. Mal organisée, et mue par des intérêts divers (envie de voir l'Occident, migration économique, asile politique, etc.), elle s'est caractérisée par une forte visibilité dans les pays de destination.

L'apparition des mineurs isolés, mal accompagnés ou en danger est une conséquence de ces mouvements migratoires. En totalité ils ne représentent qu'une très faible partie de la migration. Si, au départ, leur venue répondait essentiellement à des stratégies élaborées par les adultes, certains jeunes ont par la suite commencé à élaborer eux-mêmes des projets de migrations économiques ou tout simplement ont pensé tenter leur chance à l'étranger pour fuir des situations de pauvreté ou de violences familiales. Malgré le nombre important d'allers-retours entre les pays d'origine et les pays de destination, l'Occident continue d'exercer son pouvoir de fascination, tant sur le plan économique (notamment à travers les discours ou les maisons neuves des migrants de retour au pays) que sur le plan culturel. Il suffit pour s'en convaincre d'allumer la télévision ou de regarder les publicités qui s'affichent partout dans les pays d'origine.

Dans notre pratique quotidienne nous observons un certain nombre de facteurs qui permettent de mieux comprendre les raisons du départ, la maturité du projet, l'adaptation ou non en France… Ces éléments ne se fondent pas sur des travaux de recherche mais plutôt sur une observation de cette population à travers un accompagnement social et un suivi des jeunes à moyen terme, associé à nos nombreux déplacements dans les régions d'origine et les familles.

Pour tenter de mieux appréhender la compréhension de la migration de ces jeunes nous avons élaboré une typologie. Cette catégorisation n'a ni une vocation scientifique, ni pour objectif de faire rentrer des jeunes dans des cases. Certains jeunes peuvent d'ailleurs venir avec un projet précis puis se retrouver dans l'errance et être victime de prostitution. Elle a simplement pour fonction d'apporter un éclairage sur les principaux types de parcours des jeunes.

Entre 2007 et 2008 la typologie a connu quelques évolutions avec notamment l'apparition d'un processus ***«d'enfants des rues»***. Par ailleurs, la proportion ***«d'exploités»*** et de jeunes **en situation de prostitution** a malheureusement considérablement augmenté. Nous allons définir ici trois types :

- les mineurs venus avec un projet (I);
- les mineurs en errance (II);
- les mineurs exploités (III);

Ainsi que deux catégories très hétérogènes souvent perçues comme formant un tout et responsables de nombreux malentendus :

- les mineurs roms (IV);
- les mineurs prostitués (V);

Enfin nous aborderons le processus «*d'enfants des rues*» (VI).

I. Les mineurs venus avec un projet

Pendant plusieurs années ces jeunes ont constitué la grande majorité des «*mineurs isolés étrangers roumains*» (1). Les caractéristiques de cette migration sont :

- population à 80 % - 90 % masculine issue du milieu rural;
- départ vers la fin du collège (15 - 16 ans);

---

* *Directeur de l'association Hors la rue, 7/9 rue de Domrémy, 75013 Paris; www.horslarue.org. Hors la rue (HLR) a pour objectif d'apporter un soutien aux mineurs isolés étrangers isolés ou en danger, en situation d'errance, particulièrement les jeunes roumains.*

(1) *Pour en savoir plus, en 2007, le CREDOC a mené une étude pour comprendre le parcours de 100 jeunes passés par l'association HLR et l'ASE de Paris dont la grande majorité pouvait être considérée comme «*venus avec un projet*». Les résultats pour les jeunes ayant accepté le placement sont très encourageants car la grande majorité renoncent aux activités dangereuses ou délinquantes qu'ils pratiquaient avant et obtiennent des qualifications professionnelles. Pour plus de détails voir l'étude «*Que sont-ils devenus ?*» téléchargeable sur notre site internet http://www.horslarue.org/rubrique_fr.php?ID_RUBRIQUE=79.*

Une plus grande diversité des régions d'origine

- migration visible dans les pays de destination car regroupement des migrants par village d'origine dans des squats ou des habitations de fortune.

En France les régions d'origine de ces migrants étaient jusqu'à peu essentiellement le pays d'*Oas* (dép. Satu Mare) et le *Maramures* toutes les deux situées au Nord Ouest de la Roumanie. Cependant ce type de migration se retrouve en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni de façon très similaire, mais avec d'autres départements roumains. Actuellement, nous rencontrons de moins en moins de nouveaux arrivants correspondant à cette typologie et nous observons dans le même temps une plus grande diversité des régions d'origine. Cette évolution peut s'expliquer par :

- une structuration de cette migration due à sa relative ancienneté (entre 5 et 10 ans);
- une meilleure information des familles sur les difficultés dans les pays de destination;
- un allongement de la scolarité en Roumanie (jusqu'à 16 ans) ainsi qu'un projet migratoire mieux construit limitant les départs à risques.

Si d'un point de vue des risques liés à la migration des plus jeunes nous pouvons parler d'une nette amélioration, deux aspects restent préoccupants :

- l'augmentation du nombre d'enfants restés dans ces villages dont les deux parents travaillent à l'étranger (mineurs isolés en Roumanie);
- le nombre important de jeunes majeurs provenant de ces villages, partis mineurs, qui n'ont pas réussis à s'insérer. Ils sont installés depuis plusieurs années dans l'errance et ancrés dans des activités de prostitution et/ou de délinquance. Pour cette population, il faut noter une carence dans la prise en charge sociale, médicale et juridique qui s'est renforcée depuis l'entrée de la Roumanie dans l'UE.

X est arrivé en France en 2003 à l'âge de 14 ans. À son arrivée il a été exploité par des adultes pendant plusieurs mois puis pris en charge par l'ASE du 94. Il a ensuite bénéficié d'un rapatriement humanitaire en Roumanie avec son grand frère. En 2007, il est revenu en France après avoir subi des maltraitances par son entourage en Roumanie. Il était alors sans ressources, en situation de rue et en grande détresse psychologique et morale. Nous l'avons alors orienté vers une structure pour l'hébergement et lui avons également proposé de venir au centre de jour. Au vu de son parcours et de sa situation, nous avons en accord avec X sollicité l'ASE du 94 et le juge pour enfants du TGI de Créteil pour demander une protection jeune majeur. Ces demandes n'ont pas abouti favorablement. Après un séjour à l'hôpital psychiatrique de Sainte Anne, X s'est retrouvé de nouveau en situation de grande précarité et de vulnérabilité. X nous a fait part d'un projet retour en Roumanie pour revoir sa famille, projet peu construit et sans aucune garantie de réussite. Depuis, X est en prison pour pillage d'horodateurs et HLR continue de le suivre...

II. Les mineurs en errance

Issus de familles déstructurées et/ou modestes voire très modestes, originaires de toutes les régions de Roumanie ou d'autres pays en situation de transition économique, ces jeunes ont en commun une enfance marquée par la violence, l'alcoolisme, la maladie, la séparation des parents, les périodes vécues en institution, le manque de soins, l'absence d'éducation et de scolarisation. Ils sont livrés à eux-mêmes dès l'enfance, en l'absence de cadre éducatif posée par la famille ou l'entourage. Leurs parents sont la plupart du temps en marge de leur communauté d'origine sur le plan social ou ethnique. Une partie des jeunes roumains en errance que nous rencontrons vit dans des conditions de très grande précarité.

Ces jeunes partent souvent de leur pays pour échapper à des problèmes familiaux et/ou judiciaires. Leurs activités lors de leur parcours à l'étranger répondent plus à une nécessité de survie plutôt qu'à un projet économique précis. Le choix du pays de migration se fait au hasard des rencontres et/ou pour fuir une situation devenue intenable lors du séjour précédant dans le pays voisin.

En 2008, nous avons noté quelques évolutions par rapport aux années précédentes concernant notamment la venue de jeunes roumains ayant séjourné dans d'autres pays d'Europe de l'ouest surtout en Italie. Nous remarquons aussi l'apparition d'adolescents provenant d'institutions («*orphelinats*»). Enfin, pour la grande majorité des jeunes dits «*en errance*», filles ou garçons, la prostitution devient de plus en plus la modalité principale de survie.

En Roumanie, depuis 2007, une politique de désinstitutionalisation afin de fermer les «*orphelinats*», a été lancée. Si le principe est louable, dans la pratique, la méthode s'est avérée très brutale pour certains jeunes placés. En effet, pour fermer au plus vite, les jeunes placés qui continuaient d'avoir des liens, même sporadiques, avec leur famille ont été renvoyés dans leur milieu d'origine. Beaucoup se sont donc retrouvés quelques mois plus tard à la rue sans autre alternative et ont choisi de partir de Roumanie sans aucune idée de ce qu'ils les attendraient à l'étranger.

III. Les mineurs exploités : la *Kamata* et les roms de Bosnie et de Serbie en situation de traite

Issus du milieu urbain comme du milieu rural ces jeunes et leur famille ont souvent été trompés sur l'objectif de la migration. Partis la plupart du temps pour travailler dans la construction, l'hôtellerie ou pour mendier, ils se retrouvent contraints à voler ou à se prostituer (surtout les filles). Ces jeunes proviennent souvent de familles extrêmement modestes, ayant connu des difficultés voire des conflits familiaux très forts.

La migration de l'enfant à des fins économiques est souvent perçue comme une solution de facilité, d'où souvent l'acceptation mutuelle (des parents et de l'enfant) de partir sans trop se soucier des conditions de voyage et des intermédiaires dans les pays de destination.

L'exploitation via le système de la «Kamata»

En 2008, nous avons rencontré de nombreux enfants entre 10 et 13 ans obligés de mendier, de voler ou de se prostituer pour aider leur famille à rembourser une dette contractée. Cette dernière augmentant brutalement lors de l'arrivée en France et doublant tous les mois, la famille se retrouve dans une situation de stress prête à tout, y compris à exploiter ses propres enfants, pour tenter de rembourser tant que cela est encore possible. Ce système qui ne doit pas être confondu avec des emprunts classiques auprès de proches ou d'un tiers, touche essentiellement les Roms du Sud de la Roumanie.

Dès la fin des années 80, certains Roms du Sud de la Roumanie notamment ceux provenant de la région de Craiova, ont converti les métaux précieux qu'ils possédaient en devises étrangères et se sont transformés en prêteurs. Le système bancaire n'étant pas encore véritablement en place et l'accès aux devises étant extrêmement limité, ces derniers sont devenus incontournables notamment pour les entrepreneurs roumains (non roms pour la plupart). Rapidement ils ont pris le nom de *Kamatari* (littéralement les «*taux d'intérêt*» en serbe et romanes) ou *dobândari* (même signification mais en roumain). Ces personnes ont amassé des sommes d'argent très importantes et surtout ont établi des sérieux réseaux de connaissances locaux à tous les niveaux de pouvoirs (économique, politique et judiciaire) les mettant à l'abri de toute poursuites. Le système avec les années s'est perfectionné devenant pratiquement sans risque pour les prêteurs et de plus en plus rémunérateur.

Les familles que nous rencontrons victimes de ce système proviennent d'une catégorie de Roms, en bas de l'échelle sociale, mal informée, pratiquant une activité économique très pénible et de moins en moins rémunératrice.

Ce groupe s'appelle les *caramidari*, leur métier consistant à faire des briques de terre. L'augmentation du coût de la vie, l'inadaptation de leur métier aux évolutions économiques, ainsi que des inondations récentes dans leur village ont sans doute poussé une grande partie d'entre eux à envisager la migration comme seule issue économique. C'est dans ce contexte que des *kamatari* ont profité de la situation pour organiser les allers/retours avec la Roumanie moyennant une dette pour le voyage (environ 150 •), l'établissement de documents d'identité (100 et 400 •), puis «*la location*» en France de lieux pour construire une cabane, la mise en relation pour du travail…

Au final une famille qui pensait ne payer que quelques centaines d'euros pour son voyage se retrouve dès son arrivée en France à devoir rembourser des sommes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Rapidement les enfants s'avèrent être les plus efficaces pour ramener l'argent notamment à cause des activités de prostitution ou de vol. Suivant les kamatari, ces derniers encaissent une somme chaque jour pour une durée non-définie ou cherchent à récupérer la maison de la famille.

Sur un même camp, il est parfois difficile de distinguer, les exploiteurs, des exploitants ainsi que certaines familles qui n'ont pas de dettes et qui sont davantage dans un projet de sédentarisation en France.

Pour tenter de sortir de ces situations et permettre à ces enfants de retourner vers la scolarisation et des activités «*d'enfants*» il est nécessaire en France d'être extrêmement présent sur le terrain pour comprendre la situation, convaincre la famille ou contraindre par des signalements aux autorités de protection. En parallèle il faut aussi entreprendre un travail avec les autorités et les ONG roumaines sur la prévention, l'abandon scolaire, le niveau d'information des familles et dans certains cas la protection des victimes.

Les mineurs roms de Serbie et de Bosnie en situation de traite

Nous parlerons uniquement dans ce paragraphe des mineurs en situation de traite. Cette description ne doit aucunement être généralisée aux Roms d'ex-Yougoslavie dont une grande partie est installée depuis les années 60 en France et dont les enfants sont scolarisés ou travaillent tout à fait légalement.

Au cours de l'année 2008, la justice, par le biais des éducateurs des SEAT ou des maisons d'arrêt, nous a orienté plusieurs mineurs roms serbes et bosniaques. Cette population est mal connue des institutions et des associations car très fuyante et probablement très encadrée par des adultes. Ces jeunes Roms d'ex-Yougoslavie que nous rencontrons, ont vécu que quelques années en Serbie ou en Bosnie, ils parlent peu ou pas le serbo-croate.

Les Roms ne se conforment pas à la vision qu'on a d'eux, ils ne sont jamais Roms de la manière dont on s'y attend

La majorité a séjourné plusieurs années en Italie. Depuis quelques années une partie de ces «*familles*» se seraient déplacées en France et continueraient à avoir des liens avec des compatriotes installés en Italie mais aussi avec leur pays d'origine.

Tous les jeunes que nous avons rencontrés nous ont été envoyés par la justice. La plupart du temps, ils ont été condamnés pour cambriolages, pickpockets. Concernant les filles, certaines ont été déférées plus d'une dizaine de fois. Leur état de santé était mauvais et plusieurs adolescentes ont semblé peu pressée de quitter la maison d'arrêt. Nos tentatives pour rencontrer la famille ou situer le terrain n'ont jamais abouti.

Les observations que nous pouvons faire sur ces jeunes sont :

- un encadrement très coercitif par des adultes dont les consignes sont très strictes pour ne laisser filtrer aucune information sur le lieu d'habitation, les adultes, les liens avec le pays et le type d'activité;
- les filles semblent être plus «*utilisées*» que les garçons et subissent des mauvais traitements (coups, malnutrition, viols), ce qui peut expliquer leur mutisme;
- les activités délinquantes que ces mineurs commettent démontrent une organisation structurée (voleur, receleur…) et semblent très rémunératrices. Les avocats venant défendre les jeunes sont systématiquement payés par «*la famille*»;
- ne pouvant pas s'affranchir des adultes qui les encadrent, le travail éducatif a très peu d'impact. Il ne s'agit pas ici de mineurs auteurs mais de mineurs victimes qui doivent être protégés et éloignés des adultes.

La protection de ces jeunes nécessite une intervention policière en France et en Italie et probablement un travail avec les autorités des pays d'origine. En effet, plusieurs jeunes rencontrés récemment semblent être partis plus tardivement de Bosnie, vers l'âge de 10 ans. Cela laisse penser que de nouvelles filières d'exploitation dont le recrutement se ferait directement dans le pays d'origine sont en place.

IV. Les mineurs roms

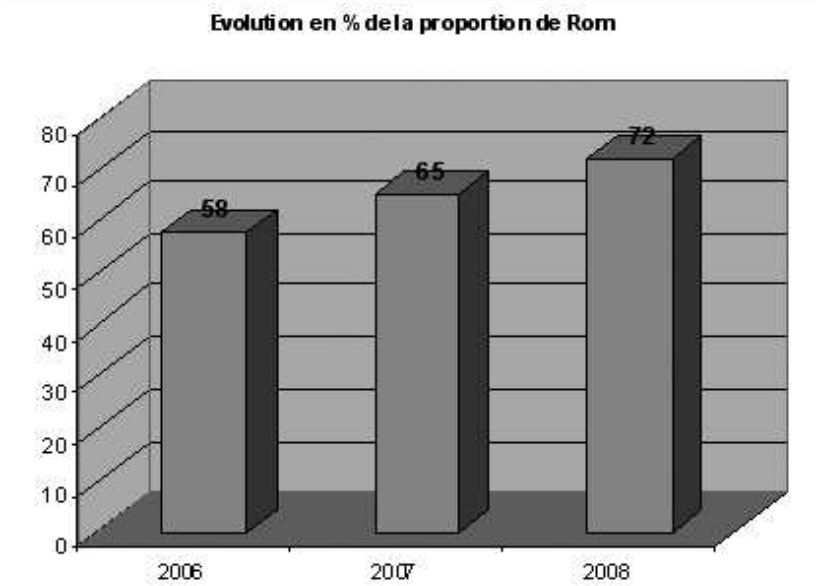

La question des mineurs roms est délicate, non parce que les Roms eux-mêmes sont des gens compliqués mais en raison de la manière, souvent inadaptée, dont nous les regardons.

Il est en effet d'usage de considérer les «*Roms roumains*» comme une entité relativement homogène, socialement et culturellement : «*Les Tsiganes sont des Tsiganes, et cela est tout*» (qu'on les regarde avec dédain, dégoût, compassion ou fascination n'y change rien, nous pensons toujours avoir à faire à une seule et même communauté). Or, les réalités mettent à mal cette vision réductrice et l'on ne peut que constater la diversité des situations, des parcours, des habitudes, etc. Il est dès lors tentant de mettre ces différences sur le compte des spécificités conjoncturelles, tout en réaffirmant que, au fond, ce sont tous des Roms et que c'est cela l'important.

Là est l'erreur, puisqu'on se condamne alors à ne pas pouvoir appréhender les réalités pour ce qu'elles sont et, partant, à être régulièrement dérangé, heurté par celles-ci : les Roms posent problème, ils ne se conforment pas à la vision qu'on a d'eux, ils ne sont jamais Roms de la manière dont on s'y attend. Car on s'attend à des choses qui, bien souvent, ne sont réelles que dans nos préjugés (bons ou mauvais).

Il n'existe pas une communauté rom roumaine, mais des communautés (ou des «*nations*» comme disent certains Roms) bien différentes les unes des autres : la Roumanie est un pays aux régionalismes forts (fruits d'une histoire tourmentée), et les différentes communautés roms en sont les fruits, tout autant qu'elles y participent pleinement, depuis des siècles [(2)].

Quand bien même ils parlent tous, plus ou moins, la même langue (*romanès*), les intéressés n'estiment avoir ainsi que bien peu de choses en commun avec les Roms d'autres communautés. La seule chose qu'ils partagent tous c'est finalement la manière dont les *Gadjé* (les non-Roms, qu'ils soient roumains ou français) les regardent, comme étant tous des Tsiganes. Cela ne suffit néanmoins pas pour en faire une société réelle, et les différences entre communautés sont loin d'être accessoires.

Nous retrouvons cette diversité ici, en région parisienne. Contrairement à certains Roumains (non-Roms) qui vien-

(2) *Les premiers* Þigani *seraient en effet arrivés en Moldo-Valaquie vers la fin du 14ème siècle.*

nent tenter leur chance en France individuellement ou entre amis, et se retrouvent ainsi relativement isolés à leur arrivée, les migrations roms sont dans leur grande majorité familiales (au sens de famille élargie) et communautaires. Les jeunes que nous rencontrons vivent ainsi pour la plupart avec des proches sur des terrains de type familiaux (cabanes ou caravanes), regroupant des familles de la même communauté.

Il arrive que sur un même terrain cohabitent plusieurs communautés roms roumaines, dans ce cas-là l'espace est bien délimité entre les unes et les autres, chacun préférant entretenir des relations a minima avec les «*autres Tsiganes*». Il va sans dire que, comme pour les non-Roms, la plupart des candidats à l'émigration sont issus des milieux les moins favorisés, tout en disposant d'un minimum de ressources (économiques mais aussi relationnelles) pour organiser leur voyage.

En Roumanie, l'immense majorité des Roms sont sédentarisés depuis des générations (parfois depuis des siècles), ceux qui arrivent en France n'ont donc pas grand-chose à voir avec ces «*Gens du voyage*» français qui nomadisent saisonnièrement. Le seul voyage qu'ils aient effectué est celui de Roumanie jusqu'en France.

Au pays, beaucoup de pères de famille étaient salariés dans des entreprises publiques ou parapubliques (dans l'industrie ou l'agriculture), et leur famille relativement bien intégrée au tissu socio-économique local. Suite à la Révolution de 1989 et à la liquidation rapide d'une très grande part du secteur d'État, leurs sources de revenus se sont taries [(3)], ceux disposant d'un savoir-faire particulier ont pu se reconvertir, d'autres se sont lancés dans le commerce tandis qu'une bonne partie en vint à vivre de débrouilles et d'expédients (comme un grand nombre de roumains non-roms des milieux modestes).

Les gens que nous trouvons ainsi aujourd'hui vivant dans des caravanes, sur des terrains vagues à la marge de zones industrielles ou sous des échangeurs autoroutiers étaient pour beaucoup d'entre eux employés (parfois qualifiés), dans les grandes fabriques d'État, en fermes collectives, au chemin de fer, etc.; ils habitaient en appartement ou en maison et envoyaient leurs enfants à l'école. C'est avec la chute du communisme que les stratégies familiales ont été contraintes d'évoluer, et que des familles entières ont fait le choix de l'émigration.

Certaines communautés sont présentes en France depuis près de quinze ans (souvent originaires du Banat ou de Transylvanie, beaucoup d'enfants sont nés en France ou bien y sont arrivés tout petits), d'autres sont venues plus récemment (depuis 2001-2002 et la fin des visas). De ce fait, selon leur degré de connaissance de la langue, de leur environnement et des possibilités, les différents groupes ne vivent pas du tout les mêmes situations et ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés : certains ont dans l'idée de s'installer définitivement en France tandis que d'autres font les allers-retours avec la Roumanie.

Les mineurs roms que nous rencontrons ont ainsi des demandes diverses. Très peu sont sans aucun parent proche (même s'ils sont «*isolés*» au sens juridique du terme) et, lorsque cela arrive, ce sont pour la plupart des jeunes en rupture familiale (et donc communautaire) en Roumanie, avec un passé de petite délinquance au pays.

En raison des situations bien différentes selon les terrains et des parcours particuliers des familles et jeunes rencontrés, il n'y a pas de manière de procéder «*type*» vis-à-vis des mineurs roms. Il est en effet important de distinguer, parfois sur un même terrain :

- les jeunes dont la famille souhaite une scolarisation ou qui sont déjà scolarisés;
- les jeunes participants à l'économie familiale qui rapportent presque quotidiennement de l'argent (manche, vente de journaux, petits larcins…), sans maltraitance physique ou morale;
- les jeunes en danger en situation de traite (exploitation sexuelle ou autre), subissant parfois des violences, pour lesquels un signalement et une mesure de protection est nécessaire (il s'agit souvent de mineurs de moins de 13 ans);
- les jeunes en rupture avec leur milieu familial, souvent issus de communautés urbaines du sud et de l'est de la Roumanie, qui évoluent en petites bandes, logent parfois à l'hôtel, parfois sur des terrains (à la marge des autres occupants) et vivent exclusivement du vol (portables et portefeuilles). Pour ces derniers, un placement peut être une occasion de se poser, d'échapper à un milieu et des relations qui les mettent en danger et/ou de renouer avec l'école.

Bien que beaucoup de ces jeunes ne soient pas totalement isolés, nous restons particulièrement attentifs à cette population, comme en témoigne le nombre important de jeunes roms suivis par HLR en 2008 (72%) par rapport aux années précédentes. En effet il est assez fréquent que ces jeunes se retrouvent brutalement en situation d'isolement et/ou de danger à la suite du départ des parents pour aller travailler dans un autre pays, pour des raisons de santé, des problèmes familiaux, des problèmes avec la justice, etc.

Avec l'entrée de la Roumanie dans l'UE, certains jeunes commencent à réfléchir à des formations professionnelles en vue d'une sédentarisation en France. Cette stratégie est compliquée à mettre en œuvre notamment à cause du faible niveau scolaire des intéressés et de sa nouveauté, mais cela ouvre des nouvelles possibilités d'accompagnement vers le droit commun.

V. Les mineurs prostitués

La prostitution ne touche pas une catégorie spécifique de jeunes, ni un milieu social particulier. L'absence de protection lors de leur arrivée en France, le besoin d'argent, leur séjour dans des habitations précaires et la présence d'adultes font en sorte que n'importe quel jeune peut se retrouver à tout moment victime de prostitution. Ce phénomène est malheureusement en forte progression entre 2007 et 2008 et connaît un rajeunissement important.

(3) Sans parler de la diminution voire de la suppressions des aides médicales, familiales, sociales...

Travailler le plus tôt possible avec les enfants dès leur plus jeune âge, y compris moins de 10 ans

Dans notre typologie nous constatons que toutes les catégories de jeunes sont en risque de prostitution et que cette activité est nettement plus répandue que les activités délinquantes. Nous pouvons distinguer trois groupes pratiquant la prostitution :

- **les enfants**, essentiellement des garçons entre 10 et 14 ans dont la famille se retrouve prise dans un système type «*kamata*» (voir ci-dessus);
- **les jeunes hommes** entre 15 et 21 ans, dits «*jeunes en errance*» ou «*jeunes venus avec projets*» qui n'ont pas réussi à s'insérer professionnellement et qui pratiquent cette activité pour leur survie au quotidien. Dans la majorité des situations, ils ne sont pas encadrés par des proxénètes et se prostituent contre échange d'argent ou de services (hébergement, nourriture…). Beaucoup ont coupé les liens avec leur famille et semblent s'installer durablement dans l'errance entre les différentes capitales d'Europe de l'Ouest;
- **les filles** entre 14 et 18 ans recrutées en Roumanie : auprès des familles pauvres vivant à la campagne, parmi les filles en errance issues des orphelinats ou chez les mineures déjà enrôlées dans d'autres activités de traite (voire la partie sur les Roms bosniaques et serbes). Ces jeunes filles sont presque systématiquement encadrées par des adultes avec souvent des liens d'attachement forts, de types familiaux ou amoureux. Chaque jour elles doivent rapporter une somme d'argent et sont sous la menace de violences physiques et de représailles sur des membres de leur famille restés au pays. Actuellement il n'existe pas de protection adaptée pour ces mineures lorsqu'elles s'échappent du réseau.

Concernant cette dernière catégorie, nous avons constaté que la protection de l'enfance n'est pas adaptée. Un éloignement géographique doit être effectué le plus rapidement possible. En 2008, Hors la rue a suivi 6 jeunes filles arrêtées par la Brigade de protection des mineurs (BPM) en situation de prostitution. Placées par OPP (ordonnance de placement provisoire) du parquet dans un foyer d'urgence à Paris, ces dernières subissaient une pression du réseau qui les exploitait et fuguaient la veille de leur audience devant le juge des enfants. En se basant sur l'expérience de l'association ALC-Nice [4] et du dispositif de protection des victimes majeurs de la traite [5], Hors la rue a élaboré un schéma de protection des victimes mineures de la prostitution. Ce dispositif peut être élargi à toutes nationalités et devrait être discuté avec les partenaires associatifs et institutionnels fin mars 2009.

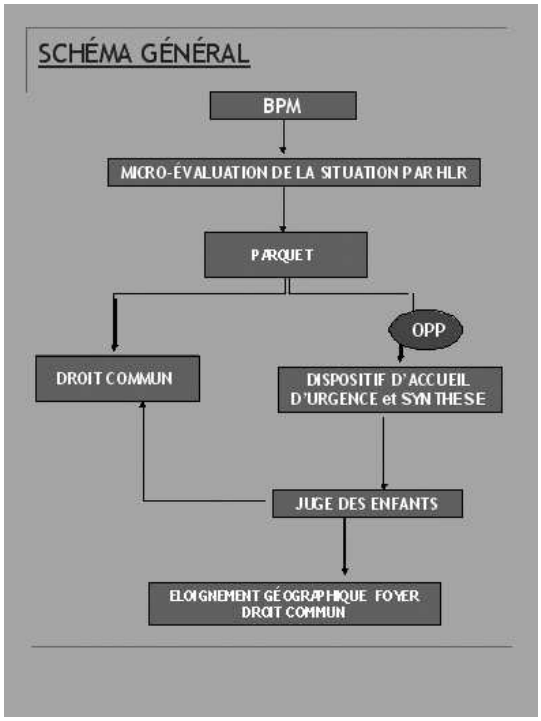

VI. Apparition d'enfants des rues en France ?

Pour mieux appréhender ce qu'on nomme enfants des rues nous nous appuierons sur les définitions scientifiques [6] considérant ce phénomène comme un processus, une «*carrière*» plutôt qu'un état. Ce que nous appelons enfants des rues parmi les jeunes que nous rencontrons regroupe en réalité des situations diverses dont le point commun est une distanciation progressive par rapport à la famille et aux institutions (école, foyers) au profit d'activités de rues (mendicité, vols, prostitution) et une socialisation de plus en plus liée à ces activités. Si depuis quelques années nous rencontrons des adolescents qui répondent à cette situation, il nous paraît important d'alerter sur l'augmentation du nombre de jeunes et surtout d'enfants qui s'inscrivent dans ce processus. Leur famille est de moins en moins présente car souvent dans un autre pays ou pratiquant de nombreux allers-retours avec le pays d'origine. Ces jeunes fuient les institutions et se fabriquent leur propre mode de survie sans passer par les systèmes classiques de protection de l'enfance. Souvent très peu scolarisés à la base, ils deviennent à l'adolescence extrêmement difficiles à réinsérer. Pour casser ce processus, il nous paraît nécessaire de développer encore davantage le repérage et de pouvoir travailler le plus tôt possible avec les enfants dès leur plus jeune âge, y compris moins de 10 ans. Cela nécessite un dispositif particulier mais nécessaire pour stopper ce phénomène en pleine expansion.

---

(4) *ALC, 10 rue des chevaliers de Malte - 06100 Nice; www.association-alc.ne*

(5) *Le dispositif Ac.Sé N° Indigo : 0825009907; www.acse-alc.org*

(6) «Le système *«enfant rue»* est constitué d'une série d'éléments qui servent à évaluer l'hétérogénéité des situations des enfants : le mouvement progressif vers la rue (influencé à chaque fois par le rapport entre les contraintes externes et le choix des enfants), la dialectique entre la socialisation dans la rue et celle dans la famille, la carrière dans la rue, les images de la rue chez l'enfant avant et après son départ de la maison, l'alternance entre la rue, les institutions et le domicile, l'identité collective et individuelle (concernant les pratiques et les références de l'enfant), les facteurs personnels (l'âge, le sexe, la biographie, l'usage des drogues), la participation à la sous-culture de la rue et, enfin, la stigmatisation de la part des adultes» *Alice Sophie Sarcinelli*, «Constructions morales et expériences enfantines : anthropologie de l'enfance Rom», *(École des Hautes Études en Sciences Sociales – EHESS, Paris).*